



Condition féminine Canada

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 1999

Canada

Présentation améliorée des rapports au Parlement

Document pilote

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

Le *Rapport sur les plans et les priorités* fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le *Rapport sur le rendement* met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités*.

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 1999

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des

Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC

Ottawa, Canada K1A 0S9

N° de catalogue BT31-4/13-1999

ISBN 0-660-61025-6



Avant-propos

Le 24 avril 1997, la Chambre des communes a adopté une motion afin de répartir, dans le cadre d'un projet pilote, le document antérieurement désigné comme la *Partie III du Budget principal des dépenses* pour chaque ministère ou organisme en deux documents, soit le *Rapport sur les plans et les priorités* et le *Rapport ministériel sur le rendement*.

Cette décision découle des engagements pris par le gouvernement d'améliorer l'information fournie au Parlement sur la gestion des dépenses. Cette démarche vise à mieux cibler les résultats, à rendre plus transparente l'information fournie et à moderniser la préparation de cette information.

Cette année, le rapport d'automne sur le rendement comprend 82 rapports ministériels sur le rendement ainsi que le rapport du gouvernement intitulé *Une gestion axée sur les résultats* – Volume 1 et 2.

Ce *Rapport ministériel sur le rendement*, qui couvre la période se terminant le 31 mars 1999, porte sur une responsabilisation axée sur les résultats en signalant les réalisations par rapport aux attentes en matière de rendement et aux engagements en matière de résultats énoncés dans le projet pilote de *Rapport sur les plans et priorités* pour 1998-1999. Les principaux engagements en matière de résultats pour l'ensemble des ministères et organismes sont aussi inclus dans *Une gestion axée sur les résultats* - Volume 2.

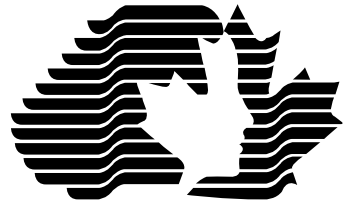
Il faut, dans le contexte d'une gestion axée sur les résultats, préciser les résultats de programme prévus, élaborer des indicateurs pertinents pour démontrer le rendement, perfectionner la capacité de générer de l'information et soumettre un rapport équilibré sur les réalisations. Gérer en fonction des résultats et en rendre compte nécessitent un travail soutenu dans toute l'administration fédérale.

Le gouvernement continue de perfectionner et de mettre au point tant la gestion que la communication des résultats. Le perfectionnement découle de l'expérience acquise, les utilisateurs fournissant au fur et à mesure des précisions sur leurs besoins en information. Les rapports sur le rendement et leur utilisation continueront de faire l'objet d'un suivi pour s'assurer qu'ils répondent aux besoins actuels et en évolution du Parlement.

Ce rapport peut être consulté par voie électronique sur le site Internet du Secrétariat du Conseil du Trésor à l'adresse suivante : <http://www.tbs-sct.gc.ca/tb/fkey.html>

Les observations ou les questions peuvent être adressées au gestionnaire du site Internet du SCT ou à l'organisme suivant:

Secteur de la planification, du rendement et des rapports
Secrétariat du Conseil du Trésor
L'Esplanade Laurier
Ottawa (Ontario) Canada K1A 0R5
Téléphone : (613) 957-7042
Télécopieur : (613) 957-7044



.....
Condition féminine
Canada
.....

Rapport ministériel sur le rendement

pour la période se terminant le 31 mars 1999

L'honorable Hedy Fry, c.p., députée
Secrétaire d'État (Situation de la femme)

.....

Table des matières

.....

Section I : Message de la Secrétaire d'État (Situation de la femme)	1
Section II : Aperçu du Ministère	3
A. Mandat, vision et mission	3
B. Cadre de fonctionnement	4
Priorités stratégiques	5
C. Organisation du Ministère	6
Organigramme	7
Organisation et prestation du programme	8
Tableau des principaux engagements sur le plan des résultats	10
Section III : Rendement du Ministère	13
A. Aperçu des attentes et des résultats	13
B. Défis	15
Secteur de service 1 : Politiques gouvernementales équitables	16
Secteur de service 2 : Intervenantes et intervenants informés et efficaces	17
Secteur de service 3 : Ministère efficient	18
C. Exemples de rendement	18
Intégration de l'analyse comparative entre les sexes	18
Accroître l'autonomie économique des femmes	20
Éliminer la violence systémique à l'endroit des femmes et des enfants	24
Promouvoir les droits fondamentaux des femmes	28
Section IV : Rendement financier	31
Aperçu	31
Tableau 1 : Sommaire des crédits approuvés	32
Tableau 2 : Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles ..	33
Tableau 3 : Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles	34
Tableau 4 : Paiements de transfert	35
Section V : Autres renseignements	37
Annexe I : Analyse comparative entre les sexes (ACS)	37
Annexe II : Projets financés par le Fonds de recherche en matière de politiques	38
Annexe III : Liste des sigles et acronymes	42
Annexe IV : Ressources	44

.....

.....

.....

Section I : Message de la Secrétaire d'État (Situation de la femme)

.....

Je suis heureuse de soumettre le Rapport ministériel sur le rendement de Condition féminine Canada pour la période terminée le 31 mars 1999. Condition féminine Canada a pour mission de promouvoir l'égalité entre les sexes. Cet objectif fondamental procède de la conviction que, au Canada, tout être humain a le droit de vivre une vie pleine et productive.

Condition féminine Canada joue un rôle clé pour veiller à ce que le Gouvernement du Canada s'acquitte de son obligation de promouvoir l'égalité entre les sexes. Afin que les priorités gouvernementales tiennent compte du point de vue des femmes et des hommes, Condition féminine Canada entretient des rapports empreints d'un dynamisme et d'une synergie uniques avec d'autres ministères fédéraux. Vu notre engagement à mobiliser la société civile, nous profitons également de partenariats utiles et productifs avec des organisations des secteurs bénévole et privé, ainsi que d'une présence sur diverses tribunes provinciales-territoriales et internationales. En effet, en 1998-1999, le Canada s'est classé au premier rang parmi tous les pays visés par l'Indicateur sexospécifique de développement (ISD) des Nations Unies. Pourtant, même au Canada, les femmes ne jouissent pas encore de la pleine égalité. Il reste encore beaucoup à faire.

Voici quelques points saillants de la contribution de Condition féminine Canada à la promotion de l'égalité entre les sexes :

- En 1995, le Gouvernement du Canada a adopté un plan d'action quinquennal de promotion de l'égalité des femmes au Canada qui avait comme objectif global une politique d'analyse comparative entre les sexes (ACS). Il a demandé aux ministères et organismes fédéraux d'incorporer l'ACS à leur processus d'élaboration des politiques et des programmes. Par exemple, certains ministères fédéraux amorcent l'élaboration d'outils et de méthodes qui tiennent compte du point de vue des femmes et des hommes. Même si des progrès ont été accomplis, il reste encore beaucoup à faire pour garantir l'application systématique de l'ACS. Pour aider les ministères à cet égard, Condition féminine Canada insiste davantage sur la mise en oeuvre accélérée de l'ACS à l'échelle du gouvernement.
- Condition féminine Canada maintient son engagement d'améliorer l'autonomie financière et le bien-être des femmes, qui forment 51 % de la main-d'oeuvre potentielle du pays. Nous poursuivons deux priorités : la prestation non rémunérée de soins, qui s'effectue la plupart du temps à domicile ou au sein de la collectivité, et le travail rémunéré, qui englobe la transition vers une économie et une société axées sur le savoir, caractérisées par de nouvelles formes de travail et par la rapidité des progrès technologiques.

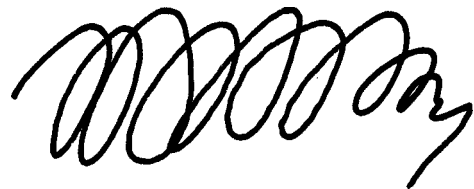
Afin de pousser plus loin notre travail sur les indicateurs d'égalité entre les sexes, qui constituent une masse critique de travaux de recherche stratégiques sur la question du travail non rémunéré et sur les résultats de notre programme de financement, Condition féminine Canada prévoit de continuer d'appuyer les politiques qui tiennent compte des responsabilités familiales dans l'examen des enjeux liés à la prestation des soins.

- La violence faite aux femmes et aux enfants demeure l'une de nos préoccupations les plus urgentes. Condition féminine Canada a également appuyé des partenariats entre les gouvernements, les intervenants et les organisations non gouvernementales pour coordonner des initiatives visant à enrayer la violence faite aux femmes et aux enfants. Cet effort de collaboration s'appuie sur des programmes pertinents de recherche et d'action communautaire subventionnés par Condition féminine Canada. Nous avons notamment appuyé l'élaboration de stratégies, d'outils et de modèles communautaires de prévention, cerné les lacunes dans les travaux de recherche à cet égard, et rehaussé la sensibilisation du public à des questions comme la violence faite aux filles, l'exploitation sexuelle des enfants et le trafic des femmes et des filles.
- Au chapitre de la promotion des droits fondamentaux des femmes, Condition féminine Canada a participé aux négociations des Nations Unies visant à mettre au point un nouvel outil international de promotion des droits de la personne à l'intention des femmes. En mars 1999, la Commission de la condition de la femme des Nations Unies a adopté le Protocole facultatif à la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

Condition féminine Canada a joué un rôle clé pour que les économies membres de l'Organisation de coopération Asie-Pacifique (APEC) tiennent compte des points de vue des femmes et des hommes dans leurs travaux. Cette question a été examinée de plus près à l'occasion de la première réunion ministérielle sur la question des femmes tenue par une organisation commerciale multilatérale. Cette initiative a mené à l'élaboration d'un cadre pour l'intégration des femmes au sein de l'APEC que sanctionneront les chefs d'État des pays membres.

Toutefois, l'égalité pleine et entière ne se limite pas à l'inclusion des points de vue des femmes et des hommes dans l'analyse des politiques. En combinant l'ACS, les indicateurs d'égalité entre les sexes, les travaux de recherche et la contribution des groupes de femmes, notre approche va au-delà de la reconnaissance du fait que les politiques ont des effets différents sur les femmes et sur les hommes. Nous pouvons ainsi recueillir les renseignements dont nous avons besoin pour mettre au point des options stratégiques qui s'appuient sur la vie concrète des femmes et des hommes.

Tout en étant fiers de nos réalisations, nous prenons nos responsabilités futures au sérieux. Chaque progrès marque une étape d'un long périple. Au cours de l'an 2000, nous renouvellerons nos efforts visant à promouvoir l'égalité pleine et entière des femmes à travers le monde. C'est la mission que Condition féminine Canada compte bien mener à terme au cours du nouveau millénaire, de sorte que les femmes puissent occuper pleinement la place qui leur revient dans la société.



L'honorable Hedy Fry, c.p., députée
Secrétaire d'État (Situation de la femme)

.....

Section II : Aperçu du Ministère

.....

A. Mandat, vision et mission

Mandat statutaire :

Condition féminine Canada a été créé par le gouvernement du Canada en 1976 afin de « coordonner les politiques relatives à la situation de la femme et de gérer les programmes qui s’y rapportent ». (Décret 1976-779)

La mise en oeuvre du mandat de Condition féminine Canada (CFC) est orientée par le *Plan fédéral pour l’égalité entre les sexes* et est renforcée par la *Charte des droits et libertés*, ainsi que par les engagements pris par le Canada dans le cadre de la Convention sur l’élimination de toutes les formes de discrimination à l’égard des femmes des Nations Unies.

Vision :

Le Gouvernement du Canada s’est engagé à bâtir une société qui englobe et respecte l’ensemble des Canadiennes et des Canadiens. Condition féminine Canada joue un rôle crucial dans le respect de cet engagement en faisant la promotion de l’égalité entre les sexes et de l’inclusion et de la participation, au Canada, des femmes et des filles, dans toute leur diversité.

Mission :

Promouvoir l’égalité entre les sexes et la pleine participation des femmes à la vie économique, sociale, culturelle et politique du pays.

La démarche adoptée par le Canada afin de promouvoir l’égalité entre les sexes repose sur une reconnaissance du fait que les différences entre les sexes sont une composante de nos systèmes sociaux, économiques, culturels et politiques — que des causes systémiques sont à l’origine de l’inégalité des femmes et la perpétuent. Le concept de l’égalité entre les sexes reconnaît qu’un traitement égal des femmes et des hommes n’est pas garant de résultats égaux, les relations sociales et la situation des femmes et des hommes étant différentes. Il prend en outre compte du fait que la race, l’origine ethnique, les incapacités, le statut d’autochtone et le revenu ont aussi une incidence sur la situation des femmes.

C'est ce concept de l'égalité qui est enchâssé dans la *Charte canadienne des droits et libertés* et appuyé par *À l'aube du XXI^e siècle : Plan fédéral pour l'égalité entre les sexes*.

B. Cadre de fonctionnement

CFC joue un rôle crucial en s'assurant que le gouvernement fédéral respecte les engagements qu'il a pris par rapport à l'égalité entre les sexes en favorisant et en coordonnant l'adoption de mesures entre les ministères. Il s'acquitte de cette tâche par la recherche en matière de politiques, l'analyse et l'élaboration de politiques, la collaboration intergouvernementale et internationale, le financement, les services professionnels, l'information et les communications et consultations.

CFC est mis au défi de modifier la situation, les enjeux liés à l'égalité entre les sexes touchant tous les ministères gouvernementaux. Le Ministère fonctionne dans un contexte politique de plus en plus complexe, qui touche plusieurs administrations, et doit réagir à de nouveaux enjeux du programme économique, juridique et social du gouvernement. À titre d'exemple, CFC fait présentement partie, avec Développement des ressources humaines Canada (DRHC) et le ministère des Finances, d'un groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur le partage des droits du Régime de pensions du Canada. Le groupe examine d'éventuelles modifications qui auraient pour effet d'améliorer la situation économique des femmes âgées. Même si CFC est en mesure d'influencer ces ministères et qu'il le fait, le Ministère possède rarement le pouvoir organisationnel direct nécessaire pour faire adopter des politiques ou pour en diriger l'élaboration.

CFC est proactif dans la coordination de projets conjoints avec Statistique Canada et d'autres ministères dans le but de fournir des statistiques sur les sexes et de les améliorer. Plus particulièrement, il a récemment élaboré des indicateurs de l'égalité entre les sexes qui sont des points de repère qui permettent de mesurer les progrès de l'égalité économique des femmes et de favoriser une analyse et une élaboration efficaces des politiques.

La réalisation de l'égalité entre les sexes nécessite l'intervention d'un large éventail de partenaires dont d'autres ministères fédéraux et paliers de gouvernement, des groupes de femmes et d'autres groupes oeuvrant en faveur de l'égalité, des établissements d'enseignement et de service social et le secteur privé. Chacun travaille dans le cadre de son mandat et a des besoins en matière d'information, des structures de responsabilisation et des voies de communication avec le public qui lui sont propres. Il est parfois difficile de favoriser la collaboration entre ces différents partenaires compte tenu de ces situations complexes et parfois en concurrence.

Le Ministère continue de jouer un rôle de premier plan par l'aide financière et les services professionnels qu'il offre aux échelons national, régional et local, favorisant l'établissement de liens entre les principaux intervenants et intervenantes oeuvrant en faveur de l'égalité des femmes. Par exemple, CFC, en partenariat avec des représentantes et des représentants de secteurs ciblés, élabore une stratégie en vue de sensibiliser davantage le public à l'exploitation sexuelle d'enfants à des fins commerciales.

Il y a eu une augmentation sensible de la demande pour des services comme l'aide fournie à d'autres ministères pour l'analyse comparative entre les sexes (ACS)⁽¹⁾, la prestation de conseils

⁽¹⁾ Une définition de l'ACS est donnée à l'annexe I.

et l'analyse en matière de politiques, les services d'information à l'intention du public et au gouvernement, l'aide financière et les services professionnels fournis aux intervenantes et aux intervenants, les consultations ainsi que les obligations internationales. Il y a aussi eu hausse des demandes sur le budget de subventions, les autres sources d'aide financière pour le travail de défense des droits ayant diminué.

Les femmes et les groupes de femmes ont toujours eu l'impression que leurs efforts en vue de participer aux processus d'élaboration des politiques gouvernementales étaient remis en question et ont, par conséquent, exercé des pressions additionnelles sur le Ministère afin d'obtenir un meilleur accès. Leurs tentatives en vue d'influer sur les politiques au moyen de processus nationaux ayant échoué, elles se tournent vers les organisations internationales et les instruments des droits de la personne afin que des progrès soient réalisés en matière d'égalité entre les sexes au Canada. Le personnel de l'administration centrale et des bureaux régionaux doit posséder des compétences de plus en plus nombreuses ainsi que de vastes connaissances afin de fournir des renseignements pertinents sur un large éventail d'enjeux et des conseils sur les processus politiques, les changements institutionnels et les stratégies de développement communautaire.

Priorités stratégiques

CFC a relevé trois secteurs prioritaires qui ont comme fondement le programme global du gouvernement du Canada, les engagements pris dans *À l'aube du XXI^e siècle : Plan fédéral pour l'égalité entre les sexes*, le *Programme d'action* adopté à l'occasion de la Quatrième Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes (1995, Beijing) et les préoccupations signalées par les Canadiennes. Ces priorités sont les suivantes : accroître l'autonomie économique des femmes, éliminer la violence systémique à l'endroit des femmes et des enfants et promouvoir les droits fondamentaux des femmes.

Dans le cadre de ces grandes priorités, certains enjeux ont été retenus pour la période 1998-1999 à 2000-2001 en raison de leur importance stratégique pour la promotion de l'égalité entre les sexes, de leur caractère opportun, ou parce que CFC est en mesure d'apporter une contribution unique ou de jouer un rôle de premier plan en vue de réaliser des progrès dans un secteur donné. Ces enjeux, dans le cadre des priorités correspondantes, sont les suivants :

- **accroître l'autonomie économique des femmes** : le travail non rémunéré ou l'activité productive non rémunérée (soin de personnes à charge), le travail rémunéré et l'emploi dans le contexte de l'économie axée sur le savoir et la réforme des politiques sociales;
- **éliminer la violence systémique à l'endroit des femmes et des enfants** : la sécurité personnelle des femmes, les filles et la mondialisation de la violence à l'endroit des femmes;
- **promouvoir les droits fondamentaux des femmes** : sur le plan international et dans le contexte de l'évolution des rapports personnels.

.....

C. Organisation du Ministère

Le secteur d'activité de CFC est conforme à sa mission qui est de promouvoir l'égalité entre les sexes.

Secteur d'activité

Promouvoir l'égalité entre les sexes et la pleine participation des femmes à la vie économique, sociale, culturelle et politique du pays.

Trois secteurs de service et des objectifs ministériels correspondants, décrits ci-après, découlent de ce secteur d'activité et de cette mission :

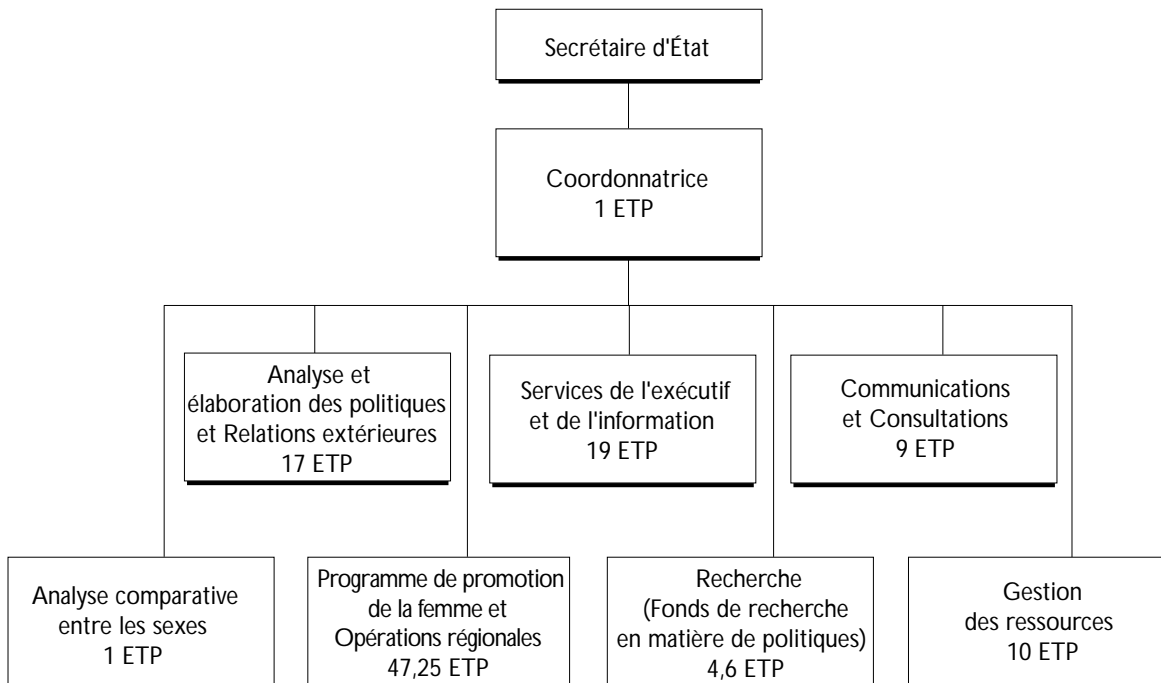
Politiques gouvernementales équitables : Proposer et promouvoir des politiques gouvernementales affirmées et plus équitables par le biais de politiques, de recherches, de lois, de programmes et de services qui tiennent compte des répercussions différentes sur les femmes et les hommes, de la diversité des points de vue des femmes et des réalités qui font partie de leur vie.

Intervenantes et intervenants informés et efficaces : Appuyer un plus large éventail d'intervenantes et d'intervenants informés et efficaces, qui travaillent activement à promouvoir l'égalité entre les sexes, y compris les groupes et les institutions des secteurs public, privé et bénévole.

Ministère efficient : Faire de CFC un ministère efficient, axé sur le service et sur les résultats.

Pour de l'information sur l'affectation des ressources humaines et financières à ces secteurs de service, voir le tableau 2, à la page 33.

CFC
Organigramme
108,85 ETP*



Voici les changements apportés à l'organigramme de CFC par rapport à celui du Rapport sur les plans et les priorités (RPP) de 1998-1999 :

- le Secrétariat exécutif et les Services de bibliothèque et de gestion des documents forment maintenant la Direction des services de l'exécutif et de l'information;
- les Relations extérieures et les Communications sont devenues la Direction des communications et des consultations.

En raison de ces changements, les services de correspondance ministérielle et de traduction font maintenant partie de la Direction des services de l'exécutif et de l'information. Par ailleurs, les composantes relations fédérales-provinciales-territoriales et internationales font maintenant partie de la Direction de l'analyse et de l'élaboration des politiques et des relations extérieures (auparavant la Direction de l'analyse et de l'élaboration des politiques).

Au cours de la période visée par le rapport, la Direction de l'analyse comparative entre les sexes a été établie dans le but d'accélérer la mise en oeuvre de l'analyse comparative entre les sexes dans l'ensemble de l'administration fédérale d'ici 2002.

* ETP = équivalent temps plein. Les ressources de toutes les directions appuient le travail effectué par CFC dans le cadre du secteur d'activité et des secteurs de service qui en découlent.

Organisation et prestation du programme

La *coordonnatrice* de CFC dirige le Ministère et relève, sur le plan juridique, de la ministre responsable de la Situation de la femme et, sur une base continue, de la Secrétaire d'État (Situation de la femme).

La *Direction des services de l'exécutif et de l'information* est responsable des services de planification et de rapport et assure des services de coordination et d'appui à la coordonnatrice et la Secrétaire d'État (Situation de la femme), y compris des services de liaison et de correspondance ministérielle. Elle offre également des services de bibliothèque, de gestion des documents, de traduction et de distribution, qui appuient tous les aspects du travail du Ministère.

La *Direction de l'analyse et de l'élaboration des politiques et des relations extérieures* examine les politiques, mesures législatives, initiatives et programmes actuels et prévus du gouvernement fédéral et les soumet à une analyse comparative entre les sexes. Elle formule des recommandations et des stratégies et travaille en collaboration avec d'autres ministères fédéraux à la promotion de l'égalité entre les sexes. Elle entreprend des activités innovatrices afin de combler les lacunes des politiques relativement à des questions qui intéressent les femmes. Elle collabore en outre avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, les organisations internationales et d'autres gouvernements dans le cadre d'activités liées aux politiques.

La *Direction de l'analyse comparative entre les sexes* aide d'autres ministères et organismes fédéraux à mettre en place des processus qui permettront d'intégrer l'analyse comparative entre les sexes à l'ensemble de leurs activités d'élaboration de politiques et de programmes.

La *Direction de la recherche* est responsable du fonctionnement et de la gestion du Fonds de recherche en matière de politiques, qui attribue des marchés pour des recherches prospectives à plus long terme en matière de politiques, ainsi que pour des recherches urgentes à plus court terme sur des enjeux liés à l'égalité des femmes. La Direction apporte en outre une contribution axée sur la recherche à l'analyse et à l'élaboration de politiques sur l'égalité des sexes, fournit de l'information aux groupes de femmes, aux chercheuses et chercheurs et à d'autres publics cibles sur des recherches courantes et récentes et collabore avec des ministères gouvernementaux, des organismes de recherche canadiens et internationaux relativement à des initiatives et à des projets de recherche en matière de politiques.

La *Direction du Programme de promotion de la femme et des Opérations régionales* fournit de l'aide financière et des services professionnels à des groupes de femmes et d'autres organismes bénévoles aux échelons communautaire, régional et national dans le but de promouvoir l'égalité des femmes. CFC a un lien direct avec des collectivités et des intervenantes et intervenants dans l'ensemble du Canada grâce à 27 agentes de programmes dans les régions.

La *Direction des communications et des consultations*, dans le cadre de ses fonctions de communication, renseigne les groupes de femmes et le public sur les priorités et les programmes du gouvernement fédéral par rapport à la situation des femmes. La Direction des communications et des consultations sert de point de contact pour les communications externes et les conseils et la planification touchant les consultations. Elle prépare des discours et s'occupe des relations avec

.....

les médias. Elle est aussi responsable de l'analyse des médias et fournit des conseils et du matériel promotionnel pour des activités spéciales. Elle développe une fonction de consultation afin de fournir des services de planification interne et des conseils à CFC.

La *Direction de la gestion des ressources* est responsable des rapports prévus par la loi et fournit des services dans les domaines de la gestion des ressources humaines et financières, de l'informatique, des télécommunications, de la sécurité et de la gestion du matériel et des marchés.

.....

Tableau des principaux engagements sur le plan des résultats

Secteur d'activité

Promouvoir l'égalité entre les sexes et la pleine participation de toutes les femmes à la vie économique, sociale, culturelle et politique du pays.

pour fournir aux Canadiennes et aux Canadiens :	qui se manifeste par :	Résultats atteints rapportés dans :
A) des politiques gouvernementales affermies et plus équitables par le biais de politiques, de recherches, de lois, de programmes et de services qui tiennent compte des répercussions différentes sur les femmes et les hommes, de la diversité des points de vue des femmes et des réalités qui font partie de leur vie;	<ol style="list-style-type: none"> 1. d'ici l'an 2002, l'application de l'analyse comparative entre les sexes au processus d'élaboration des politiques, des lois et des programmes par les ministères et organismes fédéraux; 2. un ensemble de mesures coordonnées du gouvernement fédéral pour favoriser la promotion de la femme; 3. des principes liés à l'égalité entre les sexes intégrés aux politiques et aux projets conjointes fédéraux- provinciaux-territoriaux dans les secteurs ayant une importance stratégique pour les femmes; 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Partie III du RMR*, résultat clé 1, pp. 14, 16, 17, 18, 19, 20 2. Partie III du RMR, résultat clé 2, pp. 21, 22, 23, 25, 26, 27 3. Partie II du RMR, p. 4, résultat clé 3, Partie III du RMR, p. 26

pour fournir aux Canadiennes et aux Canadiens :	qui se manifeste par :	Résultats atteints rapportés dans :
	<p>4. la participation active des groupes de femmes et d'autres organisations oeuvrant pour la promotion de l'égalité et l'intégration de leur contribution aux processus nationaux et internationaux d'élaboration des politiques gouvernementales;</p> <p>5. l'adoption, par des organisations multilatérales, d'ententes, d'instruments et de politiques favorisant la promotion de la femme;</p> <p>6. une meilleure base de connaissance sur les questions liées aux politiques gouvernementales et sur leurs répercussions sur les femmes;</p>	<p>4. Partie III du RMR, résultat clé 4, pp. 14, 16, 17, 22, 25, 26, 27, 28, 29</p> <p>5. Partie III du RMR, résultat clé 5, pp. 14, 22, 27, 28</p> <p>6. Partie III du RMR, résultat clé 6, pp. 14, 17, 18, 21, 22, 23, 24, 25, 27</p>
<p>B) un plus large éventail d'intervenantes et d'intervenants informés et efficaces, qui travaillent activement à promouvoir l'égalité entre les sexes, y compris les groupes et les institutions des secteurs public, privé et bénévole;</p>	<p>7. l'accès des intervenantes et des intervenants à une meilleure base de connaissances sur les questions liées à l'égalité entre les sexes et l'utilisation de cette base par ces personnes;</p>	<p>7. Partie III du RMR, résultat clé 7, pp. 15, 17, 23, 24, 25, 26</p>

pour fournir aux Canadiennes et aux Canadiens :	qui se manifeste par :	Résultats atteints rapportés dans :
	<p>8. la sensibilisation du public à la question de l'égalité entre les sexes et la prise de mesures concrètes à cet égard, dans diverses collectivités et sur certains enjeux précis;</p> <p>9. la participation des femmes au processus décisionnel dans les institutions clés et la prise en compte, par ces institutions, de la diversité des points de vue des femmes dans les politiques et les programmes, ainsi que des répercussions différentes de ceux-ci sur les femmes et les hommes;</p>	<p>8. Partie II du RMR, résultat clé 8, pp. 4, 5, Partie III du RMR, pp. 17, 18, 21, 22, 25</p> <p>9. Partie III du RMR, résultat clé 9, pp. 19, 20, 25, 28, 29</p>
C) un ministère efficient	10. la prestation, par Condition féminine Canada, de services efficaces axés sur la clientèle.	10. Partie III du RMR, résultat clé 10, pp. 13, 14, 15, 18

* RMR : Rapport ministériel sur le rendement

.....

Section III : Rendement du Ministère

.....

La présente section fait le point sur les secteurs d'activité et de service en présentant les grandes lignes des attentes et des résultats et en décrivant les défis auxquels CFC est confronté afin de promouvoir l'égalité entre les sexes. Quatre exemples de rendement mettent en évidence les réalisations de CFC en 1998-1999 par rapport aux priorités stratégiques et font état des attentes et des défis dans ce contexte. Comme ces réalisations font appel à des éléments de tous les secteurs de service, les exemples sont présentés par rapport au secteur d'activité.

Secteur d'activité :

Promouvoir l'égalité entre les sexes et la pleine participation des femmes à la vie économique, sociale, culturelle et politique du pays.

Dépenses prévues :	17 030 000 \$
Crédits autorisés :	17 624 370 \$
Dépenses réelles en 1998-1999 :	17 624 087 \$

(Voir la section IV pour plus d'information financière.)

A. Aperçu des attentes et des résultats

CFC espérait favoriser des changements positifs supplémentaires en fonction de ses priorités stratégiques. Aucun important examen des secteurs prioritaires ne devait prendre fin pendant la période visée. En fait, la plus grande partie du travail visait à jeter les bases d'éventuels changements aux programmes et aux politiques à venir. Dans chacun des secteurs, l'objectif était de développer la capacité de CFC et des groupes de femmes canadiennes d'influer sur les politiques gouvernementales en faveur de l'égalité des sexes.

Pendant cette période, le Ministère prévoyait élaborer des indicateurs et des mesures du rendement qui seraient utilisés pour faire état des progrès de ses entreprises au cours des années à venir. Des progrès additionnels ont été réalisés mais, étant donné la nécessité de peaufiner la Structure de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR) de 1997, il reste beaucoup de travail à faire. Le processus de modification de la SPRR sera entrepris en 1999-2000, et le Ministère s'assurera, lorsque cela sera possible, que les indicateurs et les mesures de rendement connexes soient établis simultanément. Cet important projet devrait renforcer les capacités de planification opérationnelle et stratégique du Ministère et, par le fait même, ses capacités de rendre compte.

Des travaux ont été entrepris dans le programme de recherche et celui des subventions et contributions dans le but de mettre au point un cadre d'évaluation qui en mesurerait l'utilité et les

.....

conséquences. Cet apport sera examiné avec un certain nombre d'intervenantes et d'intervenants du Ministère, puis intégré au nouveau cadre d'évaluation du Ministère pour assurer des rapports d'une cohérence et d'une clarté maximales.

En 1998-1999, CFC a favorisé et facilité l'application de l'analyse comparative entre les sexes dans le cadre des examens interministériels entrepris sur le vieillissement, le Programme d'action national pour les enfants, d'autres enjeux liés à la famille, le développement rural et les défis du marché du travail dans le contexte de l'économie axée sur le savoir. Il a aussi procédé à une analyse comparative entre les sexes des activités de suivi de conférences internationales sur le développement social et la population et le développement.

Les compétences techniques de CFC, ainsi que le parrainage d'une masse critique de recherches en matière de politiques sur le travail non rémunéré, l'égalité des sexes et l'économie et la société axées sur le savoir, ont contribué à sensibiliser davantage à l'interaction entre l'activité productive rémunérée et non rémunérée, puis à la nécessité de les soutenir adéquatement. Les efforts de CFC dans ces secteurs devraient assurer de meilleurs résultats pour chaque Canadienne et Canadien, y compris les enfants, ainsi que pour la productivité globale du Canada.

L'analyse et le travail faits avec des groupes de femmes sont à l'origine d'un certain nombre de projets pilotes financés par DRHC afin d'améliorer l'accès des femmes aux prestations d'assurance-emploi. Les projets portent plus précisément sur les différences entre les taux de participation des femmes et des hommes à la population active.

CFC a joué un rôle de premier plan en favorisant des partenariats entre des ministères et des administrations ainsi qu'entre d'autres intervenantes et intervenants et organisations non gouvernementales (ONG), dans le but de coordonner des politiques et des programmes qui s'intéressent à la question de la violence faite aux femmes et aux enfants. Ce travail concerté, appuyé par une recherche pertinente et des programmes communautaires financés par CFC, a permis au ministère de contribuer à l'adoption d'un nouvel instrument international de protection des droits de la personne, de participer à la détermination de la position du Canada relativement à un protocole des Nations Unies sur le trafic des femmes et des enfants, de contribuer au développement de stratégies, d'outils et de modèles de prévention communautaires, de recenser les lacunes de la recherche dans ces domaines et de sensibiliser davantage le public à des questions comme la prévention de la violence, la violence à l'endroit des filles, l'exploitation sexuelle d'enfants et le trafic de femmes et d'enfants.

En 1997, alors que le Canada présidait l'Organisation de coopération Asie-Pacifique (APEC), il a réussi à faire accepter le concept d'une réunion ministérielle de l'APEC sur les femmes, qui a eu lieu aux Philippines en octobre 1998, et qui portait sur les femmes, le développement et la coopération économiques au sein de l'APEC. Il s'agissait de la première réunion de niveau ministériel sur les femmes d'une organisation commerciale multilatérale. Les dirigeantes et dirigeants de l'APEC ont approuvé les recommandations de la réunion ministérielle, y compris la reconnaissance de l'égalité des sexes en tant que thème transsectoriel de l'APEC, et l'élaboration d'un cadre pour l'intégration des femmes à l'APEC.

.....

La Bibliothèque commémorative Florence Bird a été officiellement ouverte au public en mars 1999. La bibliothèque est un instrument puissant pour la recherche sur l'égalité des sexes et sur les enjeux qui touchent les femmes au Canada. Son rôle est avant tout d'appuyer les programmes de CFC et de fournir des documents de recherche pour l'élaboration de politiques. Dans la foulée de la consolidation des programmes fédéraux en faveur de l'égalité des sexes⁽¹⁾ en 1995, CFC a décidé d'assumer ses nouvelles responsabilités en rendant notamment la bibliothèque accessible aux groupes de femmes et autres organisations voués à l'égalité, aux universitaires, à d'autres paliers de gouvernement ainsi qu'au public. Le Ministère a mis au point des normes de service dont les membres du personnel s'apprêtent à faire l'essai auprès d'intervenantes et d'intervenants.

CFC a fait des préparatifs à l'an 2000 une priorité et a consacré des ressources pour assurer la conformité à l'an 2000. Le plan de poursuite des activités est prêt et comprend un plan d'urgence sur la gestion des risques, l'intervention en situation de crise et la reprise des activités en cas de défaillances attribuables à des pannes liées à l'an 2000. En outre, CFC signale (en date de mai 1999) que 94 p. 100 des applications essentielles à sa mission sont conformes (c.-à-d. systèmes financiers, de paye, bibliothèque, ressources humaines et subventions et contributions).

CFC a été choisi par la Commission canadienne des droits de la personne pour une vérification de la conformité aux termes de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*. Le Ministère a démontré, par son analyse de l'effectif, que les quatre groupes désignés sont très bien représentés dans chacune des catégories professionnelles. En date du 13 juillet 1998, CFC était le seul organisme jugé conforme à la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*.

B. Défis

La promotion d'une meilleure compréhension de la complexité des enjeux liés à l'égalité entre les sexes, en raison particulièrement de la nature systémique de la discrimination et de la diversité des situations réelles vécues par les femmes, constitue l'un des plus grands défis que CFC doit relever dans le cadre de son mandat. Bien que le Canada se classe au premier rang mondial de l'Indice du développement humain des Nations Unies pour la qualité de vie, cet indice tient compte de très peu de données statistiques et on y souligne qu'aucun pays n'a, dans les faits, atteint l'égalité entre les sexes.

Au fil des années, la situation globale des Canadiennes s'est sensiblement améliorée, mais il reste des défis à relever. Par exemple, les progrès réalisés en vue de réduire la violence à l'endroit des femmes, de même que la pauvreté des enfants et des familles monoparentales dirigées par une femme, ont été limités. Certaines questions, comme le trafic des femmes, attirent davantage l'attention uniquement parce qu'elles font l'objet de beaucoup de publicité ou parce qu'elles deviennent plus sérieuses. De plus, alors que le mieux-être de certaines femmes s'est amélioré, de nombreuses autres femmes demeurent défavorisées. Il faut reconnaître que la situation

⁽¹⁾ Dans le budget de 1995 on annonçait la consolidation, à CFC, du Programme de promotion de la femme (qui relevait auparavant de Développement des ressources humaines Canada). Dans la foulée de l'Examen des programmes, le Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme a fermé ses portes et ses principales fonctions ont été confiées à CFC.

personnelle peut évoluer dans le courant de la vie de chaque femme et qu'il n'en est pas deux qui bénéficieront de la même manière des initiatives gouvernementales en faveur de l'égalité.

Au cours des dernières années, d'importants changements sociaux et économiques, la perte d'un certain nombre de programmes de financement fédéraux, le transfert des responsabilités, les compressions dans les services sociaux aux niveaux provincial et municipal et la complexité croissante du contexte politique, tous ces facteurs combinés ont exercé une pression énorme sur les organisations bénévoles. L'incidence de ces importants changements sociaux et économiques sur les groupes de femmes bénévoles a été marquante. Alors que les demandes pour leurs services augmentent, leurs ressources financières diminuent, ce qui crée des pressions additionnelles sur CFC. Comme le Ministère ne peut financer de services directs, il en résulte une frustration accrue chez les groupes touchés et plus de travail pour le personnel qui tente de les orienter vers d'autres sources de financement.

Les changements en ce qui concerne les liens de financement entre les paliers de gouvernement ont fait prendre conscience de la nécessité de disposer d'une recherche en matière de politiques qui tient compte des situations et intérêts divers des femmes et qui offre une comparabilité et une responsabilisation accrue par rapport à l'égalité entre les sexes au Canada et entre les pays. L'information nécessaire (par exemple des statistiques ventilées selon le sexe ou des outils de mesure qui tiennent compte des différences entre les sexes) est souvent insuffisante ou inexistante. De plus, le travail étant souvent interdisciplinaire, il faut analyser et résumer l'information provenant de nombreuses sources.

Les secteurs et publics cibles qui jouent un rôle important dans la réalisation de l'égalité ont des points de vue extrêmement diversifiés, tout comme leurs niveaux de connaissances, d'efforts et de ressources. Cela pose un autre défi à la mise en oeuvre systématique de l'analyse comparative entre les sexes. Ces intervenantes et intervenants comprennent d'autres ministères et organismes fédéraux, les parlementaires, les gouvernements provinciaux et territoriaux, les groupes de femmes et d'autres organisations oeuvrant en faveur de l'égalité, le secteur privé, les établissements d'enseignement, les organisations syndicales et d'autres institutions et secteurs clés de la société.

Politiques gouvernementales équitables

Le travail entrepris par CFC afin de favoriser des politiques gouvernementales plus équitables comprend un certain nombre de défis afin d'établir et de répondre aux attentes du RPP.

La capacité de CFC d'appuyer une application et une coordination cohérentes de l'ACS dépend du niveau de coopération entre les ministères et de la capacité d'ACS de chaque ministère, des connaissances sur les enjeux liés à l'égalité des sexes et sur des priorités en concurrence. Il faut agir de façon stratégique afin de déterminer où CFC peut exercer le plus d'influence. Dans le cadre du travail avec d'autres paliers de gouvernement, l'efficacité de CFC dépend des terrains d'ententes convenus en fonction des responsabilités et priorités des différentes administrations. Sur le front international, l'expérience, le savoir-faire et les qualités de négociateur de CFC permettent au Canada d'exercer son influence, bien que le Ministère ne contrôle pas le programme international.

Un défi de taille consiste à s'assurer de la participation des femmes et des groupes de femmes au processus d'élaboration des politiques en faisant une utilisation maximale de ressources limitées. Par exemple, bien que des consultations en personne soient importantes, il n'est pas toujours possible de procéder de cette façon pour des raisons de coût et de temps. Il existe d'autres moyens de recueillir de l'information, dont l'analyse de rapports de conférences et de réunions non gouvernementales, la recherche-action universitaire et communautaire, des échanges Internet, les liens entretenus par le personnel des bureaux national et régionaux et la correspondance du public. CFC s'efforce aussi d'inclure les groupes de femmes aux consultations et audiences tenues par d'autres ministères gouvernementaux.

L'amélioration de la base de connaissances pour les politiques gouvernementales est l'un des principaux éléments du travail de CFC, le pouvoir décisionnel relevant habituellement d'autres ministères. De nombreux enjeux sont examinés et de l'information est recueillie d'un large éventail de sources afin d'établir un cadre exhaustif des réalités de la vie des femmes. Avec des ressources limitées, CFC doit équilibrer l'aide fournie dans quatre domaines clés de recherche — recherche universitaire, recherche communautaire menée par des groupes de femmes, recherche interne ciblée ainsi que la compilation de statistiques et élaboration d'indicateurs.

Le principal défi de CFC demeure cependant la communication efficace de nouveaux concepts et idées à divers publics. Il faut de plus en plus confronter et défier les personnes qui ont une vision stéréotypée et discriminatoire des femmes. Beaucoup de choses que nous tenons pour acquises aujourd'hui, comme le droit des femmes de voter ou de conserver leur emploi et leur revenu après le mariage, ont été obtenues après de nombreuses années de lutte. Bien que nous ayons fait des progrès substantiels, l'égalité n'existe toujours pas et les obstacles qui restent sont souvent plus subtils et complexes.

Intervenantes et intervenants informés et efficaces

L'accès aux connaissances sur l'égalité entre les sexes est essentiel pour assurer un débat éclairé et l'élaboration de politiques pertinentes pour contrer l'inégalité. Les possibilités pour les groupes de femmes de participer au processus d'élaboration des politiques sont limitées par les réalités de la vie des femmes. Bien que leur participation à la vie active soit en hausse, les femmes gagnent toujours moins que les hommes et s'acquittent encore de la majeure partie du travail non rémunéré. Ainsi, le temps qu'elles pourraient consacrer à la défense des droits des femmes ou à des organismes et des activités de bienfaisance est limité, tout comme leur capacité de faire des dons. Le rôle et le défi du Ministère consistent à renseigner, faire participer et appuyer les intervenantes et les intervenants de manière à faire fond sur les alliances du passé, tout en permettant une participation encore plus efficace au processus d'élaboration des politiques afin d'assurer un impact et des progrès plus grands en faveur de l'égalité. Le Ministère examine toujours des moyens de rejoindre une population aussi diverse que possible.

L'analyse des enjeux requiert une collaboration étroite avec des groupes de femmes qui possèdent des compétences très spécialisées et des contacts dans un domaine donné. À cet égard, les organisations et institutions bien positionnées pour se pencher sur des enjeux particuliers en raison de leurs perspectives parfois uniques communiquent de plus en plus avec CFC pour obtenir

.....

des ressources. Par exemple, seules quelques personnes d'ONG ont un accès suffisant à des femmes victimes de trafic au Canada pour faire une recherche sur leurs expériences.

La restructuration des programmes sociaux et de la prestation des services ainsi que la réduction des budgets de subventions d'autres organismes subventionnaires représentent aussi un défi. La restructuration a affecté la capacité des gouvernements et des partenaires institutionnels de prendre des mesures qui auraient pour effet d'accroître l'égalité entre les sexes dans le contexte de leurs politiques, programmes et structures décisionnelles. Cela a aussi fait en sorte que les organisations qui oeuvrent en faveur de l'égalité doivent intervenir plus souvent afin de protéger les mesures mises en place pour assurer l'égalité. Les compressions ont aussi restreint la capacité de ces organisations de documenter les effets de la restructuration et de prôner l'égalité.

Ministère efficient

CFC a connu de nombreuses transitions au cours des dernières années. Au nombre de celles-ci figurent l'intégration à sa structure de deux programmes importants, l'ouverture de bureaux régionaux et locaux, la création du Fonds de recherche en matière de politiques et une importante réorientation du Programme de promotion de la femme. Les réductions découlant de l'Examen des programmes appliquées en 1998-1999, associées à une hausse substantielle de la demande de services, a obligé CFC à retarder certaines initiatives (c.-à-d. l'Analyse comparative entre les sexes et l'examen quinquennal du progrès de la mise en oeuvre du *Programme d'action de Beijing*) et à reconfigurer certaines fonctions pour être en mesure de répondre à ces demandes.

En dépit de ces changements importants à son infrastructure et des pressions additionnelles d'intervenantes et d'intervenants qui ont besoin d'aide pour s'adapter aux nouveaux processus, le Ministère a joué un rôle actif et a fait le point sur d'importantes initiatives horizontales, sans interruptions d'aide ou de service. CFC reconnaît le professionnalisme et l'engagement des membres de son personnel sans qui ces changements n'auraient pas été aussi transparents.

Au cours de la prochaine période, le Ministère procédera à un examen de la SPRR, et il consacrera les ressources nécessaires à cette initiative — initiative qui fera en sorte que des rapports plus clairs seront soumis aux Canadiennes et aux Canadiens et qui cadrera avec l'objectif gouvernemental d'une gestion axée sur les résultats.

C. Exemples de rendement

Intégration de l'analyse comparative entre les sexes

En 1995, le gouvernement du Canada adoptait un plan d'action quinquennal afin de promouvoir l'égalité des femmes au pays. L'objectif sous-jacent de *À l'aube du XXI^e siècle : Plan fédéral pour l'égalité entre les sexes* est une politique sur l'analyse comparative entre les sexes (ACS). En vertu de cette politique, les ministères et organismes fédéraux doivent analyser les répercussions sur les femmes des politiques et programmes qu'ils mettent au point.

Chaque année, CFC entreprend des activités afin de mettre en oeuvre la politique sur l'ACS et aide le gouvernement du Canada à améliorer la conception des politiques de façon à réellement

.....

tenir compte des situations réelles des femmes et des hommes. En appuyant les efforts des ministères en vue d'établir leur capacité d'ACS, CFC espère que chaque ministère assumera éventuellement sa part des responsabilités afin de faire de l'ACS une fonction standard d'une démarche d'élaboration de politiques qui est systématique, intégrée et fondée sur des preuves. En adoptant cette démarche, le gouvernement sera davantage en mesure de s'acquitter de ses engagements par rapport à l'égalité entre les sexes.

En adoptant une approche systématique qui reconnaît les similarités et les différences entre les femmes et les hommes et qui accorde une valeur égale à leurs expériences, situations réelles et aspirations, le gouvernement du Canada peut contribuer à améliorer la qualité de vie de l'ensemble des Canadiennes et des Canadiens. Les retombées à plus long terme devraient comprendre :

- le développement plus complet de tout le potentiel des ressources humaines du Canada dans un marché mondial concurrentiel;
- la réduction de la pauvreté des enfants en raison d'une participation accrue des femmes à la population active et une amélioration de la situation économique globale grâce à l'accès à l'enseignement supérieur, à la formation et à des gains plus élevés;
- la diminution des coûts à long terme assumés par les systèmes de santé, de service social, d'éducation et de justice pénale attribuables à la diminution de la violence systémique à l'endroit des femmes et des enfants.

La mise en oeuvre systématique de la politique sur l'ACS a été un défi pour toutes les parties en cause. Les institutions gouvernementales ont réalisé des progrès en vue de modifier leurs modes d'élaboration de politiques et de programmes afin de tenir compte de la nature systémique de la discrimination à l'endroit des femmes, qui est précisée dans la *Charte canadienne des droits*. La *Charte* favorise la notion de l'égalité des sexes en tant qu'égalité des résultats. Le concept de l'égalité entre les sexes reconnaît qu'un traitement égal des femmes et des hommes n'est pas garant de résultats égaux, les relations sociales et la situation des femmes et des hommes étant différentes.

Outre des perceptions divergentes de l'égalité des sexes, les niveaux différents d'efforts et de ressources consacrés par les ministères ou d'autres publics cibles ont aussi constitué un défi pour CFC dans ses efforts en vue d'assurer l'application systématique de l'ACS. D'autres difficultés sont parfois rencontrées dans l'évaluation des initiatives ministérielles afin de déterminer si les différences entre les sexes ont été prises en compte, ou si les politiques ont été conçues ou modifiées de manière à éviter qu'il y ait inégalité entre les sexes.

Certains progrès ont été réalisés afin de tenir compte des différentes tendances de divers programmes et politiques. Par exemple, en 1998-1999, un comité parlementaire qui examinait les réformes des politiques fiscales a reconnu l'existence de différences entre les sexes. CFC a joué un rôle actif dans les équipes régionales du Partenariat rural canadien (PRC) dirigé par Agriculture Canada. Les questions liées aux rapports sociaux entre les sexes ont été intégrées aux plans régionaux d'action ainsi qu'aux consultations du PRC. La recherche en matière de

.....

politiques de CFC a réussi à intégrer l'analyse comparative entre les sexes aux débats sur les politiques gouvernementales dans des domaines comme la garde et les droits de visite des enfants. En outre, certains ministères, dont le ministère de la Justice, Santé Canada, DRHC et le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, utilisent l'initiative afin de mettre au point des outils et des processus qui tiennent compte des différences entre les sexes et qui sont adaptés à leurs besoins. En mars 1999, l'ACDI publiait une version révisée de sa politique sur l'égalité des sexes. L'approche axée sur des résultats est l'objectif principal de son programme de coopération et est régie par une série de principes et d'outils pratiques comme l'analyse comparative entre les sexes. Des efforts sont déployés afin d'assurer une qualité et une approche uniformes pour l'ACS à l'intérieur des ministères et entre ceux-ci.

En 1999-2000, CFC continuera d'améliorer l'application de l'ACS dans les ministères en adoptant les mesures suivantes :

- la création d'une nouvelle direction afin d'accélérer la mise en place de l'ACS dans l'ensemble de l'administration gouvernementale;
- des processus de responsabilisation améliorés;
- l'élaboration de trousseaux officiels de formation;
- davantage de collectes de données, d'indicateurs et de méthodes analytiques;
- la poursuite de la promotion de l'ACS et le partage d'information à cet égard.

Accroître l'autonomie économique des femmes

En 1998-1999, les efforts de CFC en vue d'accroître l'autonomie économique et le mieux-être des femmes ont porté sur deux secteurs. Il y a tout d'abord l'activité productive non rémunérée, particulièrement le soin d'enfants et d'autres personnes à charge. Ce type de travail est fait pour le bénéfice du ménage et de la collectivité et non contre rémunération sur le marché. Bien qu'on le qualifie souvent de travail non rémunéré, une certaine compensation est offerte sous forme, par exemple, de prestations parentales ou de crédits d'impôt pour soins dispensés aux personnes âgées. Ainsi, le terme « travail non rémunéré » est de plus en plus remplacé par celui de « soins de personnes à charge ».

La part de l'activité productive non rémunérée des femmes demeure presque aussi élevée que dans les années 1960, même si leur part du travail rémunéré dans l'économie de marché a connu une hausse substantielle. Les répercussions sur l'autonomie économique des femmes demeurent

importantes. Bien qu'elle augmente graduellement, la part globale du revenu total⁽²⁾ des femmes au Canada demeure toujours à environ 60 p. 100 de celle des hommes.

Le deuxième secteur de préoccupation sont les changements du marché du travail comme la tendance vers une économie et une société axées sur le savoir (ESAS), qui comprend de nouvelles formes de travail et une évolution technologique rapide. Comme les antécédents des femmes sur le plan des études, des professions et des gains diffèrent de ceux des hommes, ces changements ont sur elles une incidence différente qui exige des recherches et une intervention afin d'assurer le succès de chaque personne et une économie canadienne vigoureuse.

Soins de personnes à charge : CFC a obtenu des résultats significatifs par rapport à un certain nombre d'aspects de cette priorité. Le Ministère a notamment fait plusieurs exposés importants sur les indicateurs économiques de l'égalité entre les sexes, décrits dans le rapport 1997-1998, qui mettent en lumière les liens entre le travail rémunéré et non rémunéré et, plus particulièrement, les charges de travail élevées des mères d'enfants d'âge préscolaire. Ces exposés ont permis d'élargir le réseau au-delà des partenariats traditionnels de CFC et d'y inclure d'autres personnes et institutions. D'autres pays et organisations internationales ont aussi manifesté un certain intérêt.

À l'automne 1999, CFC lancera une nouvelle publication qui fera le tour de la situation des femmes et des hommes au Canada et qui traitera aussi des tendances en ce qui touche les soins de personnes à charge, les travaux ménagers et l'emploi. En collaboration avec Statistique Canada, CFC a conçu un document qui répond aux demandes de groupes de femmes et d'autres groupes sociaux qui souhaitent disposer d'une information accessible sur des enjeux de première importance liés aux rapports sociaux entre les sexes.

Une autre réalisation digne de mention pendant la période visée est la constitution d'un ensemble critique de travaux de recherche en matière de politiques sur la question du travail non rémunéré. CFC a appuyé financièrement plusieurs études qui ont porté notamment sur le travail non rémunéré et la macro-économie, les soins à domicile, le traitement, par le régime fiscal, des femmes en tant que mères et travailleuses et les femmes et la pauvreté.

Ces recherches favoriseront une sensibilisation plus grande aux liens inextricables qui existent entre le travail non rémunéré et les politiques fiscales et commerciales, par exemple, et l'incidence du travail non rémunéré des femmes sur leur autonomie économique. Comme ces études ajoutent à nos connaissances et proposent des politiques de rechange concrètes, elles contribueront à déterminer l'orientation des politiques dans des domaines clés comme le Programme d'action national pour les enfants ou les soins à domicile.

⁽²⁾ On entend par revenu total tout le revenu monétaire reçu par une personne au cours de l'année et provenant de sources régulières comme les salaires, traitements, emploi agricole et non agricole, investissements, revenu net de location, paiements de pensions alimentaires pour enfants et pour conjoint, assurance-emploi, régimes de retraite privés et publics et transferts gouvernementaux dont les prestations pour enfants, personnes âgées, personnes handicapées, indemnités des travailleuses et des travailleurs et aide sociale.

En 1998-1999, CFC espérait vivement favoriser l'examen d'un ensemble de questions et de secteurs de politiques liés aux soins dispensés aux personnes à charge dans le but d'aider le gouvernement à répondre à une plainte déposée aux Nations Unies selon laquelle le Canada exercerait de la discrimination à l'endroit de femmes qui ont une activité productive non rémunérée, particulièrement celles qui s'occupent d'enfants. Le Ministère avait anticipé ce besoin et convenait que CFC était le mieux placé pour s'assurer de donner une réponse exhaustive.

CFC a joué un rôle de premier plan dans la préparation de la réponse du gouvernement à la plainte déposée aux Nations Unies. C'est la première fois au Canada, ou ailleurs dans le monde, qu'un ensemble de secteurs de politiques est examiné du point de vue des femmes et des hommes dans le contexte des soins non rémunérés dispensés à des personnes à charge. Il s'agit d'une première étape qui permettra de déterminer où se situent les besoins les plus grands en matière de politiques, au moment où des ressources se libèrent afin de fournir de l'aide additionnelle aux familles.

La réponse a eu deux conséquences positives importantes. Elle a, dans un premier temps, mené à une entente aux Nations Unies relativement à la compilation d'un compendium de renseignements semblables provenant de tous les pays. Deuxièmement, au Canada, l'attention des médias et du public est à l'origine de la formation d'un sous-comité des finances de la Chambre des communes qui a examiné l'équité des systèmes fiscal et de transferts pour les familles qui ont des enfants à charge : les couples à revenu unique, les couples à deux revenus et les parents seuls.

CFC a connu moins de succès que prévu dans ses efforts en vue de positionner cette question hors du domaine de la fiscalité. Malgré des tentatives afin d'élargir le débat public sur la question des soins dispensés aux personnes à charge, les médias ont continué de présenter la prestation non rémunérée de soins à des personnes à charge comme un enjeu fiscal isolé et de dresser des familles — et des mères — les unes contre les autres. De toute évidence, il faut poursuivre le dialogue.

CFC a atteint les objectifs qu'il s'était fixés en permettant à des groupes de femmes d'être davantage en mesure de participer au dialogue public sur cet important enjeu en fournissant des fonds pour :

- un manuel d'information publique sur le travail non rémunéré;
- une stratégie qui favorise l'inclusion de questions sur le travail non rémunéré dans le recensement de 2001, pratique introduite en 1996;
- la mise au point de propositions en matière de politiques dans le but d'accroître l'aide fournie pour les soins de personnes à charge par les familles, ce qui comprend des améliorations aux prestations de maternité, parentales et d'adoption, des prestations pour les nouvelles mères qui ne sont pas admissibles à l'assurance-emploi, des congés annuels rémunérés pour obligations familiales et des modalités de travail plus souples;

- la publication, au printemps 1998, d'un numéro des *Cahiers de la femme* sur les femmes et le travail qui saisit les complexités inhérentes au travail des femmes — travail rémunéré et non rémunéré, syndiqué et non syndiqué, à but lucratif et bénévole, dans les secteurs public et privé.

Économie et société axées sur le savoir : CFC souhaitait à cet égard favoriser une meilleure compréhension des divers aspects liés aux rapports sociaux entre les sexes dans le cadre de l'évolution du marché du travail et de la nouvelle économie, en mettant d'abord l'accent sur le gouvernement. Bien que certaines des principales caractéristiques du marché du travail de l'ESAS reflètent le type de travail où l'on trouve principalement des femmes, comme le travail autonome, le travail à temps partiel et d'autres formes de travail atypique, où les salaires sont faibles et les avantages peu nombreux, les questions liées aux rapports sociaux entre les sexes ont été largement ignorées dans les discussions sur les politiques gouvernementales à cet égard.

Le Canada et d'autres pays industrialisés connaissent une période de transformation au coeur de laquelle se trouve l'introduction rapide des technologies de l'information et des communications et la croissance de la concurrence mondiale. CFC a collaboré avec Industrie Canada, DRHC et d'autres ministères fédéraux afin de définir et d'éliminer les obstacles pour les femmes dans des secteurs professionnels non traditionnels, d'évaluer les conséquences pour ce qui est de la productivité du travail rémunéré des femmes, d'examiner l'utilisation que font les femmes de l'inforoute et leur participation à cette dernière, de voir à ce que les femmes aient un accès adéquat à la technologie, de promouvoir le développement de connaissances par l'éducation permanente et de favoriser des politiques qui tiennent compte des responsabilités familiales.

CFC a participé au projet pilote sur l'économie et la société axées sur le savoir du Projet de recherche sur les politiques (PRP) en présentant un atelier sur les femmes et l'ESAS. Les principaux objectifs visés par l'atelier étaient de relever les conséquences possibles de l'ESAS pour les femmes et d'en discuter, d'établir des liens horizontaux sur les enjeux liés aux rapports sociaux entre les sexes entre les ministères fédéraux pertinents, dans le but de définir l'orientation d'une recherche et d'un développement en matière de politiques plus approfondis. Un résultat notable a été l'établissement de meilleurs liens entre les ministères et les universitaires dans le but de définir l'orientation future des politiques du point de vue des femmes et des hommes. Le public peut consulter les travaux de l'atelier ainsi qu'un document de travail sur le site Web de CFC.

CFC a aussi contribué à la base de connaissances dans ce domaine en appuyant de la recherche stratégique sur les différences entre les sexes dans les phénomènes liés à l'ESAS, comme la participation, à partir de la maison, à la nouvelle économie, l'accès à la technologie, les travailleuses autonomes et les petites et moyennes entreprises (PME) et le perfectionnement des compétences.

CFC a aussi participé à une session sur les femmes et l'ESAS à la Conférence Canada-Union européenne sur la Transition vers la société axée sur le savoir : politiques et stratégies pour promouvoir la participation et l'apprentissage chez les individus. La Conférence, qui a été présentée par DRHC, a contribué au projet pilote sur l'ESAS du PRP. Les participantes et participants ont présenté les différences entre les femmes et les hommes sur les plans du revenu,

.....

des loisirs, du marché du travail et de l'éducation. Ils ont aussi relevé des défis particuliers pour les femmes : les heures de travail plus longues, une retraite qui est prise à un âge plus avancé, la ségrégation professionnelle et la part disproportionnée de l'activité productive non rémunérée qu'elles assument. Le nombre croissant de travailleuses autonomes et leur rôle en tant qu'entrepreneures qui font la promotion de PME ont aussi été soulignés. Les problèmes auxquels sont confrontées les travailleuses autonomes au Canada sont de plus en plus importants, notamment en raison du fait que le Canada a le taux le plus élevé de travailleuses autonomes de tous les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques.

CFC a mis à contribution ses compétences spécialisées et a accordé des fonds pour une recherche sur les enjeux auxquels sont confrontées les femmes d'affaires qui souhaitent exporter ou qui prévoient participer au commerce mondial. Cette recherche a été menée par l'entremise de la Coalition pour la recherche commerciale, une alliance d'expertes et d'experts des milieux gouvernementaux, universitaire et du secteur privé qui ont l'expérience du milieu des affaires. Le rapport de recherche a servi de point de départ à des consultations des secteurs privé et public, qui ont mené à des initiatives stratégiques présentées à l'occasion du premier Sommet commercial des femmes d'affaires Canada/États-Unis, qui a eu lieu en mars 1999.

Dans l'ensemble, CFC a répondu aux attentes des deux secteurs prioritaires et à l'objectif d'accroître l'autonomie économique des femmes. Il demeure toutefois difficile d'assurer un plus grand rayonnement au travail de CFC dans le contexte politique plus large. Les enjeux ne sont toujours pas bien compris et les réalités des femmes sont loin d'être intégrées aux grands courants de pensée et de planification du gouvernement et du secteur privé en matière économique et sociale. CFC vient à peine de commencer à promouvoir l'application des constatations découlant de l'évaluation de la productivité du Canada. La situation financière du Canada étant rétablie, il sera davantage possible à l'avenir d'appliquer nos connaissances et nos outils analytiques à l'élaboration comme telle des politiques.

Éliminer la violence systémique à l'endroit des femmes et des enfants

Comme l'indiquaient le *Livre rouge I et II* et le *Plan fédéral pour l'égalité entre les sexes*, l'élimination de la violence à l'endroit des femmes demeure l'une des grandes priorités du gouvernement et de CFC. Comme les autres priorités stratégiques, il s'agit d'un objectif à long terme, qu'il n'est pas facile d'atteindre ou de mesurer. Les interventions de CFC dans ce domaine ont pour objectif de favoriser une plus grande collaboration entre les intervenantes et les intervenants, de mettre au point et de diffuser de nouveaux renseignements sur la question, de recenser les lacunes dans les données et de favoriser une utilisation plus efficace des ressources et services existants.

Les efforts déployés par CFC afin d'éliminer la violence systémique à l'endroit des femmes et des enfants pendant l'exercice 1998-1999 l'ont été dans le contexte d'un climat social particulièrement défavorable — la gravité du phénomène de la violence faite aux femmes étant souvent remise en question ou atténuée dans les médias. L'ampleur de la violence à l'endroit des hommes a été soulevée, et on a affirmé que cette question devait recevoir autant d'attention. Bien que la violence conjugale à l'endroit des hommes existe dans notre société et soit un problème

sérieux, en 1997, les femmes étaient les victimes dans 88 p. 100 des incidents de violence conjugale signalés. Cette même année, les femmes étaient les victimes dans quatre homicides entre conjoints sur cinq. La violence, quelle qu'en soit la forme, est inacceptable dans notre société. Les efforts en vue de prévenir la violence systémique à l'endroit des femmes et des enfants s'ajoutent donc à ceux déployés en vue de prévenir d'autres formes de violence dans les familles ou la société.

Sécurité personnelle des femmes et des enfants : Pendant la période visée, CFC a préparé le *Guide des programmes et des services du gouvernement fédéral à l'intention des femmes 1999-2000*. On y trouve de brèves descriptions d'initiatives conçues pour améliorer la situation des femmes et des enfants au Canada. Un certain nombre de sections, dont celles sur la « Santé des femmes, des enfants et des familles » et « Les familles et la loi », traitent de la violence faite aux femmes et aux enfants.

En 1998-1999, plus de 2 millions de dollars ont été remis à des groupes de femmes et d'autres organisations vouées à l'égalité afin de soutenir 71 initiatives ayant pour but de favoriser des changements systémiques et des stratégies de prévention de rechange et à long terme afin d'éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles. Ce financement a permis à des groupes de femmes de mettre au point des stratégies et des outils de prévention, de favoriser la compréhension par le public du problème de la violence à l'endroit des femmes et des filles et d'influencer les politiques gouvernementales.

Des initiatives financées par CFC ont aussi favorisé le développement et l'adoption de politiques et de protocoles de prévention de la violence, ainsi que la mise en place de programmes de prévention de la violence dans des écoles et districts scolaires. Nombre de ces initiatives ont incité d'autres intervenantes et intervenants non seulement à élaborer des politiques et des programmes, mais aussi à y affecter des ressources. Même si CFC prévoit continuer de soutenir des initiatives communautaires, d'énormes lacunes sur le plan des connaissances sont devenues évidentes en 1998, notamment sur l'efficacité des stratégies et des interventions. Cela a une incidence sur la capacité du Ministère d'évaluer le niveau de progrès en vue d'éliminer la violence faite aux femmes et aux filles.

En introduisant un nouveau mécanisme de financement en 1998-1999, CFC a été en mesure d'accorder un financement pluriannuel à un certain nombre d'initiatives de prévention de la violence pour lesquelles des changements institutionnels requièrent un effort soutenu sur plusieurs années. Par l'entremise de sa participation à l'*Initiative de lutte contre la violence familiale*, CFC a établi, en 1997-1998, un partenariat avec l'Alliance des cinq centres de recherche sur la violence. CFC lui fournit de l'aide financière pour l'élaboration de recommandations sur une stratégie nationale de prévention de la violence à l'endroit des filles. Grâce à ce financement pluriannuel, l'initiative devrait contribuer sensiblement à l'établissement de la base de connaissances nécessaires afin de favoriser l'adoption d'une politique plus équitable.

Le travail de l'Alliance a permis à CFC et à des groupes de femmes de dresser le portrait complet des types et de l'éventail des formes de violence vécue par les filles au Canada, des programmes et services de prévention et d'intervention qui existent, et de présenter les conclusions des études

.....

actuelles sur la violence à l'endroit des filles. Par son travail, CFC a assuré une sensibilisation plus grande des autres ministères gouvernementaux aux répercussions de la violence chez les jeunes filles.

CFC a participé à l'élaboration du *Cadre stratégique concernant la sécurité personnelle des femmes et des jeunes filles* du Centre national de prévention du crime en fournissant de l'information sur divers efforts de prévention de la violence à l'endroit des femmes et des filles. Les renseignements détaillés sur les conclusions des recherches de la phase 1 de l'Alliance sur la prévention de la violence à l'endroit des filles sont particulièrement pertinents.

Sur le plan international, la recherche pertinente financée par CFC sur la sécurité personnelle des femmes et des filles a fait partie d'un manuel de ressources et d'un compendium intitulé *Stratégies et mesures concrètes types relatives à l'élimination de la violence contre les femmes dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale*, qui a été soumis à la Commission des Nations Unies contre la criminalité, à Vienne, en mars 1999.

Il reste beaucoup à faire pour amener les préoccupations des femmes en matière de sécurité à l'attention des décisionnaires et d'autres intervenantes et intervenants pertinents. CFC continuera d'appuyer la recherche communautaire et universitaire qui contribue à apporter de nouvelles connaissances au domaine public. CFC continuera aussi de mettre les résultats de cette recherche à la disposition d'un éventail toujours plus grand d'intervenantes et d'intervenants.

Les provinces et territoires étant responsables de l'administration de la justice et des services sociaux, de santé et de bien-être, il est difficile d'offrir aux femmes de toutes les régions du Canada une démarche relativement cohérente par rapport à la question de la violence — des enjeux comme l'aide aux victimes vivant dans des relations qui menacent leur vie, par exemple. Dans le cadre de sa participation au Forum fédéral-provincial-territorial des ministres responsables de la condition féminine, CFC a collaboré à l'élaboration de la *Déclaration conjointe sur la violence faite aux femmes* de décembre 1998.

Comme le gouvernement l'indiquait dans le discours du Trône de 1997, les enfants sont une priorité nationale à laquelle il a donné suite avec le Programme d'action national pour les enfants. Parmi les autres initiatives sur la violence et les enfants, CFC a fourni de l'aide à la Kid Friendly! Society of B.C. pour un projet pilote en prévision d'une campagne nationale, *Innocence perdue* : campagne nationale d'éducation contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales. Un comité directeur national, sous la direction de la Secrétaire d'État (Situation de la femme), qui compte des représentantes et des représentants de secteurs ciblés, élabore une stratégie afin de sensibiliser davantage le public à la question, d'éduquer les industries canadiennes du voyage et du tourisme et d'améliorer le partage d'information et de ressources.

Mondialisation de la violence à l'endroit des femmes et des enfants : Outre la question de la sécurité personnelle des femmes et des enfants, la mondialisation de la violence à l'endroit des femmes et des enfants représente aussi un défi pour CFC. Cela découle de l'interrelation entre la migration, la violence faite aux femmes et aux enfants et la nécessité de promouvoir les droits fondamentaux des femmes au niveau mondial.

Le gouvernement fédéral s'est engagé sur le plan national à contrer le crime organisé dans le *Livre rouge II* et le discours du Trône de 1997. En tant que membre du G-8, le Canada s'est engagé sur le plan international à lutter contre diverses activités du crime organisé, dont le trafic des stupéfiants, des armes à feu et des personnes.

CFC copréside le groupe de travail responsable de la coordination de l'élaboration d'une politique canadienne sur le trafic des femmes et des enfants. Le groupe oriente l'équipe qui négocie avec les Nations Unies la mise au point d'un Protocole visant à prévenir, réprimer et punir le trafic des personnes, particulièrement des femmes et des enfants (à la Convention des Nations Unies contre la criminalité organisée). CFC veut s'assurer que le savoir-faire des ONG qui se spécialisent dans le trafic des femmes est mis à la disposition des membres du groupe de travail.

CFC continue de promouvoir la cohésion des politiques nationales et internationales du Canada sur le trafic des femmes. Même si bon nombre des enjeux découlant de ces efforts sont abordés dans une perspective d'application de la loi, CFC doit s'assurer que l'on comprend bien qu'ils sont liés à la violence systémique à l'endroit des femmes et des enfants.

Malheureusement, il y a très peu d'information concrète sur la nature et l'étendue du trafic des femmes au Canada et peu d'analyses des conséquences de ce problème pour les administrations municipales, provinciales et fédérale. C'est pourquoi CFC a lancé un appel de propositions pour des recherches sur les femmes et les filles qui font l'objet de trafic au Canada, à partir d'autres pays ou à l'intérieur du Canada, qui sont victimes d'une exploitation sexuelle et économique sous forme de prostitution, de mariages par correspondance et forcés, de travaux domestiques ou encore qui sont contraintes de travailler ou de vivre dans des conditions d'esclavage.

CFC examine activement la question de la violence à l'endroit des aides familiaux résidants. Un atelier national de consultation et de recherche de deux jours a été organisé en mars 1999 avec des représentantes et des représentants d'organisations de travailleuses et de travailleurs domestiques de toutes les régions du pays. La consultation comprenait l'élaboration d'un cadre de recherche et d'une méthode d'analyse des mauvais traitements et des actes de violence subis par les aides familiaux résidants, la collecte de renseignements non scientifiques et d'exemples de cas, ainsi que des discussions sur l'incidence des politiques et sur les recommandations formulées en matière de recherche, d'éducation et de développement communautaires.

Cette consultation s'inscrivait dans le cadre d'un projet sur la violence faite aux aides familiaux résidants et était financée conjointement par Citoyenneté et Immigration Canada et CFC. Le rapport final, qui fera le point sur les connaissances actuelles et sur les lacunes de la recherche sur cette question, devrait être publié à l'automne 1999.

CFC continuera de travailler avec des groupes de femmes et d'autres partenaires afin d'évaluer les progrès réalisés en vue de réduire la violence à l'endroit des femmes et des enfants et de déterminer les obstacles et les mesures à prendre tant au niveau national qu'international.

Promouvoir les droits fondamentaux des femmes

Un des objectifs clés de ce secteur était de faire progresser, dans la mesure du possible, les difficiles négociations aux Nations Unies sur un nouvel instrument international sur les droits fondamentaux des femmes.

En mars 1999, cet instrument, le Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, a été adopté par la Commission de la condition de la femme des Nations Unies. CFC a travaillé en collaboration avec le ministère de la Justice et le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) afin de permettre au Canada de jouer un rôle important en vue d'obtenir un protocole facultatif solide.

Ce protocole établit un mécanisme officiel de plaintes pour les femmes qui estiment que leurs droits aux termes de la Convention ont été violés et qui n'ont pu obtenir réparation par l'entremise de mécanismes des droits de la personne dans leur pays. Bien que les principaux instruments des droits de la personne interdisent la discrimination fondée sur le sexe, la Convention énonce les obligations précises des gouvernements afin de contrer la nature structurelle de la discrimination sexuelle des lois et politiques nationales. Le protocole sera particulièrement important pour les femmes vivant dans des pays où les structures démocratiques et les droits fondamentaux sont relativement faibles.

Ce sont là certaines des réalisations de CFC, en vue de juin 2000, date de la Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies qui a pour thème l'égalité entre les sexes, le développement et la paix. Appelée aussi « Beijing +5 », la Session se penchera sur les progrès réalisés depuis la Quatrième Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes qui a eu lieu à Beijing en 1995 et examinera de nouvelles stratégies à adopter afin de réaliser, au cours du prochain millénaire, les engagements internationaux pris relativement à l'égalité entre les sexes.

Les attentes de CFC relativement à la participation d'ONG au niveau international ont été réalisées, ce qui a eu une incidence importante. La participation des ONG au processus de préparation et de négociation du Protocole facultatif et à la Commission de la condition de la femme est à l'origine de succès dans plusieurs domaines. Un nouveau processus de sélection des ONG canadiennes, qui a été mis en place par CFC à la demande de groupes de femmes et élaboré en collaboration avec le MAECI, a permis une participation plus efficace des ONG et du gouvernement. Les membres d'ONG des délégations officielles ont été choisies longtemps avant l'activité pour leur permettre de disposer de suffisamment de temps pour s'y préparer et communiquer avec les négociatrices et négociateurs du gouvernement. CFC a aussi financé la participation de plusieurs ONG aux préparatifs de la session « Beijing +5 ».

CFC a contribué au financement de deux rencontres importantes d'ONG et a travaillé avec les groupes afin de favoriser un dialogue constructif entre les participantes et les participants gouvernementaux et non gouvernementaux. Il s'agissait d'une conférence de deux jours sur la

Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et d'une rencontre préparatoire générale sur les éléments clés à l'ordre du jour de la Commission de la condition de la femme — santé, mécanismes institutionnels de promotion de la femme et « Beijing +5 ».

Bien que des progrès aient été réalisés dans le contexte des relations avec les ONG, il reste beaucoup de travail à faire. CFC reconnaît toutefois qu'un mécanisme de consultation mieux structuré contribuerait aux progrès des secteurs de service des politiques gouvernementales équitables et des intervenantes et intervenants informés. Les restrictions budgétaires demeurent cependant une importante contrainte.

.....

.....

.....

Section IV : Rendement financier

.....

Aperçu

En 1998-1999, le budget total de CFC (c.-à-d. les dépenses prévues⁽¹⁾) était de 17 030 000 \$, montant qui comprend les subventions ainsi que les coûts liés au travail de six directions et des opérations régionales. Le montant des dépenses prévues comprend des réductions totales de 497 000 \$ par suite de l'Examen des programmes II, qui sont entrées en vigueur au cours de la période visée par le présent rapport. Cela comprend aussi l'augmentation du rajustement de 204 000 \$ pour 1998-1999 au titre des contributions aux régimes d'avantages sociaux des employées et des employés.

En 1998-1999, le crédit au titre des subventions du Programme de promotion de la femme était de 8 250 000 \$, montant qui comprend une somme supplémentaire de 1,25 million de dollars sur cinq ans, à compter de 1997-1998, pour l'Initiative de lutte contre la violence familiale du gouvernement fédéral et qui représente 250 000 \$ en 1998-1999. Le crédit au titre des subventions reflète aussi la réduction de 160 000 \$ par suite de l'Examen des programmes II.

L'écart financier de 594 087 \$ en 1998-1999 entre les dépenses prévues et les autorisations totales reflète le report autorisé d'une somme de 340 087 \$ au titre du Budget supplémentaire des dépenses « B » de CFC pour 1996-1997, de 200 000 \$ au titre du Budget supplémentaire des dépenses « C » à titre de compensation partielle pour les conventions collectives et d'un montant connexe de 54 000 \$ sous forme de contributions aux régimes d'avantages sociaux des employées et des employés. Il n'y a pas d'écart significatif entre les dépenses réelles et les autorisations totales de l'exercice.

Les tableaux financiers qui s'appliquent à CFC sont :

1. Sommaire des crédits approuvés
2. Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles
3. Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles
4. Paiements de transfert

⁽¹⁾ Les dépenses prévues reflètent les données figurant dans le RPP de CFC pour 1998-1999. Les dépenses réelles et les autorisations totales (c.-à-d. le Budget principal des dépenses, le Budget supplémentaire des dépenses et les autres autorisations comme le produit de la disposition de biens de l'État) reflètent les données qui paraissent dans les Comptes publics de CFC pour 1998-1999.

Tableau 1

Sommaire des crédits approuvés

A. Autorisations pour 1998-1999

Besoins financiers par autorisation (millions de dollars)

Crédit	1998-1999			
	Dépenses prévues ⁽¹⁾	Autorisations totales ⁽²⁾	Dépenses réelles	
Condition féminine Canada Bureau de la coordonnatrice				
135	Dépenses de fonctionnement	7,7	8,2	8,2
140	Subventions	8,3	8,3	8,3
(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employées et employés	1,0	1,1	1,1
Total pour le Ministère		17,0	17,6	17,6

⁽¹⁾ Les données pour 1998-1999 correspondent à celles du RPP de CFC pour 1998-1999.

⁽²⁾ Les autorisations totales sont la somme des montants prévus au Budget principal des dépenses et au Budget supplémentaire des dépenses et des autres autorisations (voir Aperçu – Rendement financier, pour plus de détails).

Tableau 2

Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

Dépenses prévues contre dépenses réelles par secteur d'activité / secteurs de service⁽¹⁾ (millions de dollars)

Secteur d'activité/ Secteurs de service	ETP ⁽²⁾	Fonction- nement	Immobi- lisations	Subventions et contributions votées	Total partiel : Dépenses brutes votées	Subventions et contributions prévues par la Loi	Total dépenses brutes	Moins : Recettes disponibles ⁽³⁾	Total dépenses nettes
Promotion de l'égalité entre les sexes									
1. Politiques gouvernementales équitables	37 <i>40,6</i> 40,6	3,4 <i>4,0</i> 4,0	— — —	2,9 <i>2,9</i> 2,9	6,3 <i>6,9</i> 6,9	— — —	6,3 <i>6,9</i> 6,9	— — —	6,3 <i>6,9</i> 6,9
2. Intervenantes et intervenants informés et efficaces	49,25 <i>52,25</i> 52,25	3,5 <i>3,8</i> 3,8	— — —	5,4 <i>5,4</i> 5,4	8,9 <i>9,2</i> 9,2	— — —	8,9 <i>9,2</i> 9,2	— — —	8,9 <i>9,2</i> 9,2
3. Ministère efficace	22,5 <i>16</i> 16	1,8 <i>1,5</i> 1,5	— — —	— — —	1,8 <i>1,5</i> 1,5	— — —	1,8 <i>1,5</i> 1,5	— — —	1,8 <i>1,5</i> 1,5
Total des dépenses prévues	108,75	8,7	—	8,3	17,0	—	17,0	—	17,0
<i>Autorisations totales</i>	<i>108,85</i>	<i>9,3</i>	—	<i>8,3</i>	<i>17,6</i>	—	<i>17,6</i>	—	<i>17,6</i>
Total des dépenses réelles	108,85	9,3	—	8,3	17,6	—	17,6	—	17,6
Autres dépenses									
Coût des services offerts par d'autres ministères⁽⁴⁾									1,2
<i>Autorisations totales</i>									<i>1,2</i>
Total des dépenses réelles									1,2
Coût net du programme									18,2
<i>Autorisations totales</i>									<i>18,8</i>
Total des dépenses réelles									18,8

⁽¹⁾ Les dépenses prévues, les autorisations totales et les dépenses réelles sont présentées pour chaque secteur de service en fonction de la SPRR de CFC; il peut y avoir chevauchement des ressources sur plus d'un secteur de service.

⁽²⁾ Les ETP correspondent à l'effectif réel d'ETP ayant travaillé toute l'année et un chiffre est établi au prorata pour les personnes qui ont travaillé moins d'un an.

⁽³⁾ Recettes disponibles, auparavant appelées recettes à valoir sur le crédit, doivent être signalées. Cela ne s'applique pas à CFC.

⁽⁴⁾ Le montant de 1,2 million de dollars est basé sur les dépenses prévues pour 1998-1999, présentées dans le RPP de CFC pour 1998-1999.

Note : Les chiffres en caractères ordinaires correspondent aux dépenses prévues, les chiffres en italiques aux autorisations totales (Budget principal des dépenses et Budget supplémentaire des dépenses) et les chiffres en caractères gras aux dépenses réelles.

Tableau 3

Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

Dépenses prévues contre dépenses réelles par secteur d'activité (millions de dollars)

Secteur d'activité	Dépenses réelles 1996-1997	Dépenses réelles 1997-1998 ⁽¹⁾	1998-1999		
			Dépenses prévues ⁽²⁾	Autorisations totales ⁽²⁾	Dépenses réelles
Promotion de l'égalité entre les sexes	17,1	17,3	17,0	17,6	17,6
Total	17,1	17,3	17,0	17,6	17,6

⁽¹⁾ L'écart financier entre les dépenses réelles de 1997-1998 et celles de 1996-1997 est principalement attribuable à l'augmentation en 1997-1998 de 0,25 million de dollars du crédit pour subventions de CFC en raison de l'*Initiative de lutte contre la violence familiale* (voir Aperçu — Rendement financier, pour plus de détails).

⁽²⁾ Les dépenses prévues pour 1998-1999 correspondent à celles du RPP de CFC pour 1998-1999. Les autorisations totales pour 1998-1999 sont la somme des montants prévus au Budget principal des dépenses et au Budget supplémentaire des dépenses et des autres autorisations (voir Aperçu — Rendement financier, pour plus de détails).

Tableau 4

Paiements de transfert

Paiements de transfert par secteur d'activité (millions de dollars)

Secteur d'activité	Dépenses réelles 1996-97	Dépenses réelles 1997-98 ⁽¹⁾	1998-1999		
			Dépenses prévues ⁽²⁾	Autorisations totales	Dépenses réelles
Subventions — Soutien financier et services professionnels offerts par le Programme de promotion de la femme					
Promotion de l'égalité entre les sexes	8,2	8,4	8,3	8,3	8,3
Total des paiements de transfert	8,2	8,4	8,3	8,3	8,3

⁽¹⁾ Le crédit pour subventions est augmenté d'un montant additionnel de 1,25 million de dollars sur cinq ans (0,25 million de dollars par année) depuis l'exercice 1997-1998, dans le cadre de l'*Initiative de lutte contre la violence familiale* du gouvernement fédéral.

⁽²⁾ En 1998-1999, le crédit pour subventions de CFC reflète la réduction de 0,16 million de dollars par suite de l'Examen des programmes II. Les données sur les dépenses prévues en 1998-1999 correspondent à celles du RPP de CFC pour 1998-1999.

.....

Section V : Autres Renseignements

.....

Annexe I : Analyse comparative entre les sexes (ACS)

L'ACS est un outil qui permet de comprendre le processus social et d'y réagir avec des options éclairées, efficaces et équitables relativement à des politiques, à des programmes et à des mesures législatives qui répondent aux besoins de l'ensemble des Canadiennes et des Canadiens. Une analyse comparative entre les sexes compare les situations réelles vécues par les femmes et les hommes, les filles et les garçons, en dévoilant la nature des liens dans la famille, dans la société et dans l'économie. Avec ces résultats, les décideurs peuvent prendre des décisions plus éclairées sur l'incidence des différentes options sur les femmes et les hommes, ainsi que sur les structures de la société. Les décideurs disposent ainsi d'une meilleure base de connaissances.

Annexe II : Rapports de recherche en matière de politiques

Projets financés par le Fonds de recherche en matière de politiques du 1^{er} avril 1998 au 31 mars 1999

Rapports de recherche en matière de politiques publiés :

| L'accès des femmes à la justice

- *Un pied dans la porte : les femmes, l'aide juridique en matière civile et l'accès à la justice*
Lisa Addario et l'Association nationale de la femme et du droit

| La transformation du rôle de l'État, le travail rémunéré et non rémunéré des femmes et la vulnérabilité des femmes à l'égard de la pauvreté

- *Travail non rémunéré et macroéconomie : nouveaux débats, nouveaux outils d'intervention*
Isabella Bakker

| Autres publications

- *Les indicateurs de l'égalité entre les sexes : préoccupations publiques et politiques gouvernementales*
Leroy Stone, Zeynep Karman et Pamela Yaremko (éditeurs)

Projets de recherche en matière de politiques en cours (qui ne sont pas encore publiés) :

| La transformation du rôle de l'État, le travail rémunéré et non rémunéré des femmes et la vulnérabilité des femmes à l'égard de la pauvreté*

- *Options stratégiques en vue d'améliorer les normes pour les travailleuses de l'industrie du vêtement au Canada et sur le plan international*
Maquila Solidarity Network (Canada)
Lynda Yanz, Bob Jeffcott, Deena Ladd et Joan Atlin
- *Politiques, travail et employabilité chez les femmes autochtones : Vers une meilleure harmonisation des besoins, des ressources et des programmes*
Le Partenariat Mikimon, Association des femmes autochtones du Québec / INRS-Culture et Société
Carole Lévesque, Nadine Trudeau, Marie-Anne Cheezo, Joséphine Bacon et Christine Sioui Wawanoloath

.....

- *Les rapports sociaux entre les sexes en première ligne : la restructuration et la réglementation de l'industrie des centres d'appel*
Ruth M. Buchanan et Sarah Koch-Schulte
 - *Lorsque les femmes travaillent à domicile en contrepartie d'une rémunération : le cadre législatif canadien*
Stephanie Bernstein, Katherine Lippel, Lucie Lamarche et Diane Demers
 - *« Rentabilité sociale » des pratiques des groupes de femmes en économie sociale*
Relais-femmes
Louise Toupin et Nadine Goudreault
 - *Services d'appoint aux personnes handicapées, options en matière de politiques et conséquences pour l'égalité des femmes*
L'Institut Roehrer
Marcia Rioux, Michael Bach, Melanie Panitch, Miriam Ticoll et Patricia Israel
- | L'intégration de la diversité dans la recherche en matière de politiques, ainsi que dans l'élaboration et l'analyse des politiques***
- *Intégration de la diversité dans la recherche en matière de politiques dans le contexte d'une fédération qui se mondialise et se décentralise*
Jill Vickers, L. Pauline Rankin
 - *Politiques à l'intention de femmes enceintes qui font un mauvais usage d'intoxicants : établir un processus inclusif pour l'examen et l'élaboration de politiques*
Marilyn Callahan, Barbara Field, Suzanne Jackson, Audrey Lundquist et Deborah Rutman
 - *Qui prends pays... l'impact du parrainage sur les droits à l'égalité des femmes immigrantes en Ontario*
Table féministe francophone de concertation provinciale
Andrée Côté, Marie-Louise Côté et Michèle Kirisit,
en collaboration avec les membres de l'équipe de recherche : Mlika Benson,
Laola Demirdache, Marlyse Dumel, Geneviève Guindon et Marguerite Mbonimpa
 - *Les femmes des Premières nations et la diminution des conflits entre leur culture, leur éducation et leur milieu de travail*
Carolyn Kenny, Haike Muller, Colleen Purdon et Marilyn Struthers
 - *Les besoins et les obstacles liés à la santé des femmes autochtones de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick*
Kinape'skw Consulting
Philippa Pictou, Patricia Doyle-Bedwell et Terri Sabattis

- *La politique d'équité en matière d'emploi au Canada : la prochaine étape pour une mise en oeuvre efficace et une plus grande diversité*
Abigail B. Bakan et Audrey Kobayashi

Réduire la pauvreté chez les femmes : Options, orientations et cadres stratégiques en matière de politiques*

- *La capacité de bâtir : accroître la participation économique des femmes par le logement*
Association canadienne d'habitation et de rénovation urbaine
Sharon Chisholm, Laura C. Johnson, Allison Ruddock et Leslie Stern
- *La politique sociale, l'inégalité entre les sexes et la pauvreté*
Lorraine Davies, Julie Ann McMullin et William R. Avison
- *Les coûts cachés de la prestation informelle de soins aux personnes âgées : le programme d'action national et la situation économique des prestataires de soins*
Janet Fast, Norah Keating et Jacqueline Eales
- *La nature changeante des soins à domicile et son incidence sur la vulnérabilité des femmes à la pauvreté*
Institut canadien de recherches sur les femmes – Lise Martin et Marika Morris
- *La configuration assistancielle précise de droits et de devoirs entre les femmes et l'État du Canada et au Québec*
Sylvie Morel
- *Réduire la pauvreté chez les femmes : options, orientations et cadres stratégiques en matière de politiques*
Centre canadien de politiques alternatives – C.-B., E. Jane Pulkingham et Gordon W. Ternowetsky
- *Réduire la pauvreté chez les femmes âgées : les possibilités offertes par les politiques en matière de revenu de retraite*
Monica Townson
- *La dynamique de la pauvreté chez les femmes au Canada*
Conseil canadien de développement social (CCDS) – Katherine Scott, Jean Kunz et Spyridoula Tsoukalas
- *Les impacts de la loi sur l'équité salariale québécoise sur les travailleuses non syndiquées*
Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail du Québec (CIAFT) Thérèse Ste-Marie, Daina Green, Jeannine David-McNeil et Nancy Roy

Intégration de la diversité à l'analyse et à l'élaboration de politiques : Nouveaux outils, cadres, méthodes et applications*

- *Et si les femmes avaient voix au chapitre? Étude de cas sur les femmes inuit, les revendications territoriales et le projet d'exploitation du nickel de la baie Voisey*
Linda Archibald et Mary Crnkovich
- *Les prestations d'invalidité du RPC, un accès au revenu pour les femmes handicapées*
Tanis Doe et Sally Kimpson
- *Les enjeux liés à la diversité et aux rapports sociaux entre les sexes dans la prise de décisions en matière de risque et de classification*
Kelly Hannah-Moffat et Margaret Shaw
- *Options en matière de politiques urbaines afin de répondre aux besoins de logement des femmes vivant dans la pauvreté dans quatre villes canadiennes*
Marge Reitsma-Street, Josie Schofield et Brishkai Lund
Community Social Planning Council of Greater Victoria

L'intersection du sexe et de l'orientation sexuelle : Conséquences de la réforme des politiques sur les partenaires d'une union lesbienne*

- *Reconnaissance légale des couples de même sexe : une analyse féministe des besoins, des modèles et de leurs principales conséquences sociales, économiques et juridiques pour les femmes dans une union lesbienne*
Irène Demczuk, Michèle Caron, Ruth Rose et la Coopérative Convergence
- *Nouvelles visions de la famille lesbienne : égalité des sexes, sexualité, race et prestations/entités fiscales*
Kathleen A. Lahey

Le trafic des femmes : La dimension canadienne*

- *Le Canada : la nouvelle frontière des achats d'épouses philippines par correspondance*
Philippine Women Centre, Cecilia Diocson et Luningning Alcuities-Imperial

* La rédaction de certains de ces documents n'étant pas terminée, les titres pourraient changer.

Annexe III : Liste des sigles et des acronymes

ACS	analyse comparative entre les sexes
APEC	Organisation de coopération Asie-Pacifique
CFC	Condition féminine Canada
DRHC	Développement des ressources humaines Canada
ESAS	économie et société axées sur le savoir
ETP	équivalent temps plein
MAECI	ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
ONG	organisation non gouvernementale
PME	petites et moyennes entreprises
PRC	Partenariat rural canadien
PRP	Projet de recherche sur les politiques
RMR	Rapport ministériel sur le rendement
RPP	Rapport sur les plans et les priorités
SPRR	Structure de planification, de rapport et de responsabilisation

Annexe IV : Ressources

1) Liste des rapports ministériels prévus par la loi

- *Budget principal des dépenses de Condition féminine Canada : Un rapport sur les plans et les priorités*
- *Rapport sur le rendement de Condition féminine Canada*

Pour consulter d'autres rapports ou documents, visiter le site Web de CFC.

2) Personnes-ressources

- Pour obtenir de l'information financière, communiquer avec Guylaine Métayer,
Directrice de la Gestion des ressources et des Services de l'informatique
Téléphone : (613) 947-1453
Télécopieur : (613) 947-6113
Courriel : metayerg@swc-cfc.gc.ca
- Pour de l'information au sujet du présent rapport, communiquer avec Donna McKeeby
Directrice, Services de l'exécutif et de l'information
Téléphone : (613) 992-5399
Télécopieur : (613) 943-0449
Courriel : mckeebyd@swc-cfc.gc.ca
- Pour des renseignements généraux :
Téléphone : (613) 995-7835
Télécopieur : (613) 957-3359
Site Web : <http://www.swc-cfc.gc.ca/>